

Benoît XVI et le concile Vatican II

Lors de son premier message, le 20 avril 2005, Benoît XVI déclarait : « [...] je veux affirmer avec force ma très ferme volonté de poursuivre la tâche de la mise en œuvre de Vatican II, sur la trace de mes Prédécesseurs et dans une fidèle continuité avec la Tradition bimillénaire de l'Eglise. » Mettre en œuvre, et avant tout interpréter Vatican II en cohérence avec la Tradition de l'Eglise est une idée force de notre pape. On se souvient que le cardinal Ratzinger, dans un fameux discours aux évêques chiliens en 1988, déplorait vivement que l'on n'aborde pas Vatican II « comme une partie de l'ensemble de la Tradition vivante, mais comme la fin de la Tradition et un redémarrage à zéro » et que l'on confère à ce concile pastoral, qui a voulu s'exprimer à un niveau modeste, le statut de « superdogme ». C'est la raison pour laquelle nous sommes toujours mal à l'aise quand nous entendons parler de Vatican II en termes de « rupture radicale », de « changement spectaculaire » ou autre « révolution copernicienne ». A-t-on vraiment conscience que l'on dessert ainsi profondément la réception du Concile et que l'on relativise finalement ce concile supposé avoir lui-même relativisé le magistère antérieur ? Le 40ème anniversaire de la clôture de Vatican II a donné lieu, de la part de Benoît XVI, à un certain nombre d'interventions qui sont autant d'interprétations authentiques du Concile.

- Le 16 septembre, Benoît XVI s'adresse au Congrès international pour le 40ème anniversaire de la Constitution dogmatique *Dei Verbum* sur la Révélation divine. Il évoque d'abord sa propre implication dans l'élaboration du document en question. De 1962 à 1965, en effet, le jeune théologien Joseph Ratzinger contribua au Concile Vatican II en tant qu'expert, assistant le Cardinal Joseph Frings, Archevêque de Cologne, comme Conseiller théologique. Benoît XVI précise ensuite le lien indissociable entre l'Eglise et la Parole de Dieu : l'Eglise n'est pas autosuffisante, elle « ne vit pas d'elle-même » : elle écoute la Parole qu'elle annonce. N'en devrait-il pas aller de même de quiconque proclame la Parole de Dieu ? C'est de l'Evangile que l'Eglise tire constamment des orientations pour son chemin. N'est-ce pas affirmer que l'Eglise se doit d'être davantage attentive à Dieu qui parle que de se modeler sur le monde présent (cf. Rm 12, 2) ? Le Pape réaffirme la présence du Christ dans les Ecritures. Enfin, il invite instamment les fidèles à la pratique de « l'antique tradition de la *lectio divina* », qu'il définit comme « la lecture assidue de l'Ecriture Sainte, accompagnée par la prière [qui] réalise le dialogue intime dans lequel, en lisant, on écoute Dieu qui parle et, en priant, on Lui répond avec une ouverture du cœur confiante ». Benoît XVI attend du regain de cette pratique, pour l'Eglise, « un nouveau printemps spirituel ». Se démarquant ainsi d'une mentalité selon laquelle « il faut changer l'Eglise », Benoît XVI appelle à la réforme intérieure qui passe par le contact personnel et vivifiant avec la Parole de Dieu. Lors de l'Angelus du 6 novembre 2005, Benoît XVI soulignera, au sujet de cette même Constitution *Dei Verbum*, l'étroite connexion entre l'Ecriture, la Tradition et le Magistère – instance herméneutique autorisée de l'une et de l'autre - et invitera à nouveau à la pratique de la *lectio divina*, à l'instar de la prière de Marie, prototype de l'Eglise en ce qu'elle écoute religieusement la Parole de Dieu et en ce qu'elle en est la servante fidèle.

- Concernant la Constitution pastorale *Gaudium et spes*, on sait que le théologien Joseph Ratzinger avait pointé les « maintes insuffisances » de ce document conciliaire qui opérait à partir d'un concept du « monde » resté à « un stade pré-théologique ». Pressés qu'ils étaient « par le besoin de faire pour l'humanité quelque chose de concret, de visible, de tangible », les Pères conciliaires s'étaient laissé gagner « de façon irrésistible » par « le sentiment qu'il fallait que le monde soit enfin profondément changé ». Dans ce « climat d'euphorie et de frustration tout ensemble », les Pères rompirent avec « l'attitude de réserve critique à l'égard des forces déterminantes du monde moderne ». En fin de compte, J. Ratzinger prévenait contre l'importance exagérée accordée à ce texte, comme si les Constitutions dogmatiques de Vatican II devaient être lues à partir de cette Constitution pastorale (Les principes de la théologie catholique, Téqui 1982, p. 423-440). Tandis que la Constitution en question se focalise sur le rapport de l'Eglise au « monde de ce temps », Benoît XVI, lors de l'Angelus du 20 novembre 2005, met l'accent sur la mission pérenne de l'Eglise « hier, aujourd'hui et à jamais ».

- Le 4 décembre, à l'occasion de l'Angelus, Benoît XVI donne le sens profond de la Déclaration conciliaire sur la liberté religieuse. Le Pape se concentre étonnamment sur le rapport entre vérité et liberté. Qu'est-ce que la liberté religieuse sinon la possibilité de rechercher la vérité et de professer librement sa foi : « Vatican II réaffirme ainsi la doctrine traditionnelle catholique selon laquelle l'homme, en tant que créature spirituelle, peut connaître la vérité, et a donc le devoir et le droit de la chercher. Une fois ce fondement posé, le Concile insiste largement sur la liberté religieuse, qui doit être garantie aussi bien aux personnes individuelles qu'aux communautés, dans le respect des exigences légitimes de l'ordre public. » On est loin ici de la liberté d'une

conscience affranchie de l'obligation morale de quête de vérité, telle qu'elle fut dénoncée par Grégoire XVI et Pie IX. Le Concile voulut avant tout affirmer la transcendance de la personne humaine, dans sa recherche de l'Absolu religieux, à l'égard de la compétence coercitive des pouvoirs publics, notamment dans un contexte de totalitarisme. Pour Benoît XVI, si l'ère des systèmes totalitaires est loin d'être révolue, une forme « plus insidieuse », elle aussi dictatoriale, entrave la liberté religieuse : le relativisme.

- Le 8 décembre dernier, fête de l'Immaculée Conception et 40ème anniversaire de la clôture de Vatican II, Benoît XVI signalait l'orientation profondément mariale d'un concile inauguré et conclu sous le patronage de Marie et qui déclara celle-ci « Mère de l'Eglise », titre, précisait le Pape, « profondément enraciné dans la Tradition » : « De fait, à travers ce titre, le pape [Paul VI] résumait la doctrine mariale du Concile et donnait la clef pour sa compréhension. [...] La Mère du Chef est également la Mère de toute l'Eglise; elle est, pour ainsi dire, totalement expropriée d'elle-même; elle s'est entièrement donnée au Christ et, avec Lui, elle nous est donnée en don à nous tous. En effet, plus la personne humaine se donne, plus elle se trouve elle-même. » Marie personnifie l'Eglise. La dimension « pétrinienne » (de Petrus, Pierre) de l'Eglise, c'est-à-dire à la fois son aspect institutionnel et sa composante de pécheurs, doit être constamment rééquilibrée par sa dimension mariale dans la mesure où l'Immaculée réalise « l'essence de l'Eglise d'une manière qui n'est pas déformée ».

Christian Gouyaud, *Pie Pelicane* 162 (Janvier 2006)

Benoît XVI et Vatican II (suite)

Dans un précédent article, nous engageons une réflexion sur « Benoît XVI et le concile Vatican II » à partir des interventions du Pape à l'occasion du quarantième anniversaire de la clôture de ce concile. Lors de son discours à la curie romaine, le 22 décembre 2005, le Pape est revenu sur le sujet de l'interprétation de Vatican II. Ce discours est sans aucun doute significatif d'une orientation décisive du pontificat actuel.

Benoît XVI s'interroge sur la réception du Concile : « *quel a été le résultat du Concile ? A-t-il été accueilli de la juste façon ? Dans l'accueil du Concile, qu'est-ce qui a été positif, insuffisant ou erroné ? Que reste-t-il encore à accomplir ?* » Le questionnement lui-même tranche avec l'euphorie convenue sur le sujet en ce qu'il se fonde sur un constat plus que nuancé : « *Personne ne peut nier que, dans de vastes parties de l'Eglise, la réception du Concile s'est déroulée de manière plutôt difficile.* » On est bien loin de la fatuité de certaines affirmations selon lesquelles, sans rire, on n'aurait jamais aussi bien vécu l'Évangile que depuis Vatican II, on n'aurait plus la quantité (de fidèles) mais la qualité, etc. ! Benoît XVI cite saint Basile décrivant la situation dramatique de l'Église après le concile de Nicée : « *Le cri rauque de ceux qui, en raison de la discorde, se dressent les uns contre les autres, les bavardages incompréhensibles, le bruit confus des clameurs ininterrompues a désormais rempli presque toute l'Eglise en faussant, par excès ou par défaut, la juste doctrine de la foi.* » L'état de l'Église après Vatican II présente quelques similitudes avec le contexte postnicéen décrit par saint Basile.

Pourquoi l'accueil du Concile est-il si difficile ? Quand Benoît XVI pose la question du pourquoi, ce n'est jamais pour y répondre par des raisons futiles ou par des lieux communs de type phénoménologique ou sociologique, en esquivant finalement la question essentielle ! Pourquoi ? « Tout dépend en réalité de la juste interprétation du Concile ou – comme nous le dirions aujourd'hui – de sa juste herméneutique, de la juste clef de lecture et d'application. » Les difficultés dans la réception de Vatican II tiennent donc dans l'interprétation de Vatican II. Il y a, selon Benoît XVI, deux interprétations du Concile : « *Les problèmes de la réception sont nés du fait que deux herméneutiques contraires se sont trouvées confrontées et sont entrées en conflit. L'une a engendré la confusion, l'autre, silencieusement mais de manière toujours plus visible, a porté et porte des fruits.* » Parmi ces deux interprétations qui s'opposent, donc, l'une, bruyante, est bel et bien responsable de la confusion postconciliaire, l'autre, silencieuse, est féconde en fruits de sainteté. La première, stérile sinon en confusion, est bruyante parce qu'elle « *a souvent pu compter sur la sympathie des mass media et également d'une partie de la théologie moderne* ». Benoît XVI ne se hasarde pas à évaluer la proportion de cette « partie de la théologie catholique » qui a soutenu cette interprétation fallacieuse et mortifère. On ne peut s'empêcher de penser au mot terrible de René Girard : « *depuis trente ans, l'esprit de soumission à la pensée contemporaine a caractérisé en partie la pensée catholique* » (*La Croix*, 19/10/99). Si la cause du mal tient dans une interprétation erronée de Vatican II, le remède que proposera Benoît XVI consistera à proposer l'interprétation juste de Vatican II. Il appartient du reste au magistère d'interpréter le magistère. Comme préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, le cardinal Joseph Ratzinger avait déjà largement entrepris cette d'œuvre d'herméneutique authentique qui sera désormais un des axes majeurs du pontificat de Benoît XVI.

Quelle est cette interprétation erronée qui se trouve être la cause de la « confusion » qui a rendu difficile la réception de Vatican II ? C'est, selon Benoît XVI, « *l'herméneutique de la discontinuité et de la rupture* ». Une telle interprétation « *risque de finir par une rupture entre Eglise préconciliaire et Eglise postconciliaire* ». Mais, au fait, sur quels textes du Concile se fonde une telle interprétation ? Sur aucun ! Elle se fonde sur le soi disant esprit du Concile. Écoutons attentivement Benoît XVI : L'herméneutique de la discontinuité et de la rupture « *affirme que les textes du Concile comme tels ne seraient pas encore la véritable expression de l'esprit du Concile. Ils seraient le résultat de compromis dans lesquels, pour atteindre l'unanimité, on a dû encore emporter avec soi et reconformer beaucoup de vieilles choses désormais inutiles. Ce n'est cependant pas dans ces compromis que se révélerait le véritable esprit du Concile, mais en revanche dans les élans vers la nouveauté qui apparaissent derrière les textes: seuls ceux-ci représenteraient le véritable esprit du Concile, et c'est à partir de ces textes et conformément à ces textes qu'il faudrait aller de l'avant. Précisément parce que les textes ne refléteraient que de manière imparfaite le véritable esprit du Concile et sa nouveauté, il serait nécessaire d'aller courageusement au-delà des textes, en laissant place à la nouveauté dans laquelle s'exprimerait l'intention la plus profonde, bien qu'encore indistincte, du Concile. En un mot: il faudrait non pas suivre les textes du Concile, mais son esprit. Il reste ainsi évidemment une grande marge pour se demander comment on définit alors cet esprit et en conséquence, on laisse la place à n'importe quelle fantaisie* ». Au

passage, Benoît XVI pointe le cynisme de ceux qui prétendent que les formulations les plus traditionnelles de Vatican II n'y figurent que pour rassurer les Pères conciliaires conservateurs et emporter finalement leur adhésion aux nouveautés introduites.

Est-il permis d'illustrer cette interprétation de la rupture avec la Tradition qui récuse la lettre du Concile pour en appeler à l'esprit ? Sous la direction de G. Alberigo a été publiée ces dernières années une imposante *Histoire du Concile Vatican II* - qui fait d'ailleurs l'objet des recensions les plus élogieuses. Or quel est le principe méthodologique de cette histoire sinon, selon G. Alberigo lui-même, l'impératif de dissocier le Concile, considéré comme un ensemble de textes, du Concile, considéré comme événement. Les textes doivent être interprétés à la lumière de l'événement qui les dépasse : « *Il est de plus en plus nécessaire de reconnaître que l'événement conciliaire en tant que tel a priorité sur les décisions du concile, lesquelles ne peuvent être lues comme des données normatives abstraites, mais comme l'expression et le prolongement de l'événement lui-même. La charge de renouveau, l'ardeur de la recherche, la disponibilité à la confrontation avec l'Évangile, l'attention fraternelle envers tous les hommes, qui ont caractérisé Vatican II [...] c'est là l'esprit de l'événement conciliaire auquel une herméneutique saine et correcte ne peut que faire référence.* » (ALBERIGO Giuseppe (sous la direction de), *Histoire du Concile Vatican II : 1950-1965*, (version française sous la direction d'E. FOUILLOUX), t. I, *Le catholicisme vers une nouvelle époque : l'annonce et la préparation, janvier 1959 - octobre 1962*, Paris, Cerf/Peeters, 1997, p. 8).

Pour définir la mentalité des adeptes de l'herméneutique de la discontinuité et de la rupture, Benoît XVI estime qu'ils se sont mépris sur la nature même d'un concile et, en fin de compte, de l'Église. Vatican II aurait ainsi été par eux « *considéré comme une sorte de Constituante, qui élimine une vieille constitution et en crée une nouvelle* ». Au fond, concernant la structure même de l'Église, il y aurait une primauté dans l'Église du droit positif voulu par le législateur (les Pères conciliaires) et sujet à changement sur le droit divin instituant de façon pérenne la hiérarchie apostolique, la proposition magistérielle et l'économie sacramentelle. Benoît XVI récuse la comparaison entre un concile et une constitution abrogeant des dispositions antérieures : si « *la Constitution a besoin d'un promoteur, puis d'une confirmation de la part du promoteur, c'est-à-dire du peuple auquel la constitution doit servir* », les Pères conciliaires, quant à eux, « *n'avaient pas un tel mandat et personne ne le leur avait jamais donné ; personne, du reste, ne pouvait le donner, car la constitution essentielle de l'Église vient du Seigneur et nous a été donnée afin que nous puissions parvenir à la vie éternelle et, en partant de cette perspective, nous sommes en mesure d'illuminer également la vie dans le temps et le temps lui-même* ». Par ces termes soigneusement choisis, le Pape circonscrit la portée de l'*aggiornamento* (selon l'expression du bienheureux Jean XXIII), la fameuse mise à jour en question n'impliquant nullement de se conformer au monde présent (cf. Rm 12, 2). A l'époque du Concile, le monde présent était le monde moderne. La confrontation avec la modernité était précisément, selon Benoît XVI, le grand enjeu du Concile : « *Dans le grand débat sur l'homme, qui caractérise le temps moderne, le Concile devait se consacrer en particulier au thème de l'anthropologie. Il devait s'interroger sur le rapport entre l'Église et sa foi, d'une part, et l'homme et le monde d'aujourd'hui, de l'autre. La question devient encore plus claire, si, au lieu du terme générique de « monde d'aujourd'hui », nous en choisissons un autre plus précis : le Concile devait déterminer de façon nouvelle le rapport entre l'Église et l'époque moderne.* » Il appartient à l'être historique de l'Église de scruter les signes des temps, fussent-ils modernes, de faire œuvre de discernement entre des valeurs positives et des éléments ambigus, voire franchement antichrétiens, de tirer le cas échéant le bien du mal. Si l'Église devait esquiver cette confrontation, elle faillirait d'une certaine façon à sa mission qui consiste à accompagner l'humanité de son temps. Il faut bien dire, avec Benoît XVI, qu'il s'agissait jusque là surtout d'un dialogue de sourds : « *Ce rapport [entre l'Église et le monde moderne] avait déjà connu un début très problématique avec le procès fait à Galilée. Il s'était ensuite totalement rompu lorsque Kant définit la « religion dans le cadre de la raison pure » et lorsque, dans la phase radicale de la Révolution française, fut diffusée une image de l'État et de l'homme qui ne voulait pratiquement plus accorder aucun espace à l'Église et à la foi. L'opposition de la foi de l'Église avec un libéralisme radical et également avec des sciences naturelles qui prétendaient embrasser à travers leurs connaissances toute la réalité jusque dans ses limites, dans l'intention bien déterminée de rendre superflue « l'hypothèse de Dieu », avait provoqué de la part de l'Église, au XIXe siècle, sous Pie IX, des condamnations sévères et radicales de cet esprit de l'époque moderne. Apparemment, il n'existait donc plus aucun espace possible pour une entente positive et fructueuse, et les refus de la part de ceux qui se sentaient les représentants de l'époque moderne étaient également énergiques.* » Ce sera assurément le mérite de Vatican II de ne pas avoir éludé le débat nécessaire entre l'Église et le monde moderne.

En opposition à cette herméneutique de la rupture et de la discontinuité, Benoît XVI cherche donc à promouvoir « *l'herméneutique de la réforme, du renouveau dans la continuité de l'unique sujet-Eglise, que le Seigneur nous a donné ; c'est un sujet qui grandit dans le temps et qui se développe, tout en restant toujours le même, l'unique sujet du Peuple de Dieu en marche* ». Cette dernière interprétation n'est cependant nullement fixiste ou sclérosante. La Tradition est vivante, l'interprétation ne doit pas se faire à partir de critères focalisés sur des formes contingentes du passé (cf. les variations autour de « l'Eglise de toujours » qui n'est jamais que l'exaltation d'un moment donné de l'Eglise). Benoît XVI parle volontiers de « *dynamique de la fidélité* ». Pour rendre compte de cette double exigence, il renvoie au célèbre discours du bienheureux Jean XXIII : « *Il est nécessaire que cette doctrine certaine et immuable, qui doit être fidèlement respectée, soit approfondie et présentée d'une façon qui corresponde aux exigences de notre temps. En effet, il faut faire une distinction entre le dépôt de la foi, c'est-à-dire les vérités contenues dans notre vénérée doctrine, et la façon dont celles-ci sont énoncées, en leur conservant toutefois le même sens et la même portée.* »

Il serait heureux qu'une certaine mouvance « traditionaliste », jusqu'ici encore incapable de faire le tri entre les principes pérennes et les formes historiques contingentes, entende les propos de Benoît XVI au sujet de la véritable réforme : « *Dans ce processus de nouveauté dans la continuité, nous [Les pères conciliaires] devons apprendre à comprendre plus concrètement qu'auparavant, que les décisions de l'Eglise en ce qui concerne les faits contingents – par exemple, certaines formes concrètes de libéralisme ou d'interprétation libérale de la Bible – devaient nécessairement être elles-mêmes contingentes, précisément parce qu'elles se référaient à une réalité déterminée et en soi changeante. Il fallait apprendre à reconnaître que, dans de telles décisions, seuls les principes expriment l'aspect durable, en demeurant en arrière-plan et en motivant la décision de l'intérieur. En revanche les formes concrètes ne sont pas aussi permanentes, elles dépendent de la situation historique et peuvent donc être soumises à des changements. Ainsi, les décisions de fonds peuvent demeurer valables, tandis que les formes de leur application dans des contextes nouveaux peuvent varier.* »

Un tel discernement, une juste herméneutique ne sont pas aisées. Ils requièrent une solide formation théologique et, en fin de compte, une détermination magistérielle autorisée qui interprète authentiquement les textes conciliaires. Sachons gré à Benoît XVI, dont l'intelligence si pénétrante se conjugue avec un sens tellement avisé de la foi, de nous sortir de la confusion engendrée par l'herméneutique de la discontinuité et de la rupture pour que Vatican II puisse « *être et devenir toujours plus une grande force pour le renouveau toujours nécessaire de l'Eglise* ».

Christian Gouyaud, *Pie Pelicane* 163 (Février 2006)